

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le deux février à 18 heures 00, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le samedi 28 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : **16**

Nombre de présents : **14**

Nombre de Pouvoirs : **0**

Nombre de Votants : **14**

Etaient présents :

M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. MONTIER Jean-Noël, M. SCRIBOT Frédéric, M. CHAUVIN Pierre, M. FORCHER Bernard, M. BEURIOT Valéry, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme LECLERCQ Marie-Françoise, M. PREVOST Jean-Jacques, Mme DECLERCQ Florence, M. RUEL Yves, M. PREVOST Lionel, M. GRAVELLE Nicolas et M. FINET Pascal.

Absents excusés :

M. BONAMY Jean-Hugues et M. ANTHIERENS André.

BUREAU du 02 février 2017

Délibération N° A C2017-01

Objet : Tarifs Assainissement collectif – Participation aux frais de création de branchement et fixation tarifs pour contrôle de raccordement

L'intercom Bernay Terres de Normandie dispose de la compétence assainissement collectif sur les anciens territoires de l'Intercom Risle et Charentonne et l'Intercom du Pays Brionnais. Pour les autres EPCL, l'assainissement collectif reste une compétence communale.

Pour ces territoires correspondants, il est donc proposé aux membres du Bureau d'harmoniser certains tarifs ne faisant pas l'objet de difficultés d'applications particulières entre les deux territoires.

Il s'agit :

- De la participation aux frais de création de branchement appliquée conformément aux articles L1331-1 et L1331-2 du Code de la Santé Publique. Cette participation est due par le propriétaire en contrepartie de la réalisation d'un branchement d'eaux usées sous le domaine public, soit du collecteur principal à la limite de propriété sous le domaine public ;
- Dans le cadre des transactions immobilières des habitations desservies par un réseau public d'eaux usées et dans le but de vérifier la conformité du raccordement, le service assainissement est régulièrement sollicité pour la réalisation d'un contrôle préalable à la vente. Ainsi, selon les mêmes modalités et tarifs qu'en assainissement non collectif, il est proposé l'instauration d'une redevance pour cette prestation.

Il est rappelé que ces participations et redevances existaient déjà pour les 2 EPCI concernés. Cette délibération propose particulièrement d'harmoniser ces tarifs.

Pour rappel, les montants étaient les suivants :

	Intercom du Pays Brionnais	Intercom Risle et Charentonne
Participation aux frais de création de branchement au réseau eaux usées :		
Création d'un branchement dans le cadre d'une opération groupée faisant l'objet de subventions	800 € HT	500 € HT
Création d'un branchement domestique ou techniquement équivalent sur un réseau eaux usées existant	2 000 € HT	2 500 € HT
Redevance pour contrôle de conformité d'un branchement d'une habitation raccordable		
Lorsque le rapport de contrôle est demandé avec un délai inférieur à 15 jours entre la réception du formulaire et l'envoi du rapport	77 € TTC	90 € TTC
Lorsqu'il n'est pas exigé un délai inférieur à 15 jours entre la demande et l'envoi du rapport		180 € TTC

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité les membres du Bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

- acceptent de fixer les tarifs des prestations suivantes :

Participation aux frais de branchement au réseau eaux usées :		
Lorsque le branchement est créé dans le cadre de la création ou de l'extension d'un réseau d'assainissement ou de l'incorporation d'un réseau public de collecte pluvial : opération groupée faisant l'objet de subventions	800 € HT TVA à taux réduit 10 % selon les conditions d'éligibilité (habitation de plus de deux) TVA à 20 % dans les autres cas	
Lorsque le branchement domestique ou techniquement équivalent est créé sur un réseau eaux usées existant	2 500 € HT TVA à taux réduit 10 % selon les conditions d'éligibilité (habitation de plus de deux) TVA à 20 % dans les autres cas	

Tarif pour contrôle de conformité d'un raccordement d'une habitation desservie

Lorsque le rapport de contrôle est demandé avec un délai inférieur à 15 jours entre la réception du formulaire et l'envoi du rapport	109,09 € HT 120 TTC (tva à 10%)
Lorsqu'il n'est pas exigé un délai inférieur à 15 jours entre la demande et l'envoi du rapport	72,72 € HT 80 € TTC (tva à 10%)

- disent que,

- Le fait générateur est la réalisation de la prestation ;
- Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recettes à l'encontre du propriétaire (ou demandeur pour les ventes) ;
- S'agissant de la contrepartie d'une prestation, la participation est soumise à TVA ;

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



PRÉFECTURE DE L'EURE

15 FEV. 2017
ARRIVÉE

DELIBERATION OU ARRÊTE
RENDE EXECUTOIRE PAR PUBLICATION
OU NOTIFICATION A COMPTER DU 15.2.17
"LE PRESIDENT"



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
14	14	0	0